



Qui est là pour vous quand vous n'êtes pas là ? Le Service de Remplacement.



«Un formidable outil pour l'agriculteur»

Aujourd'hui, on compte dans le Gers 7 000 journées de remplacement pour l'année 2009 et 30 équivalents pleins. Nous proposons chaque année de façon significative en termes d'activité.

Malgré cette évolution, il faut encore changer les habitudes et les mentalités. Les agriculteurs doivent encore apprendre à s'arrêter, à déléguer, à faire confiance, à partir en vacances...

Cette année, nous avons accueilli sur les terres gersaises, le troisième congrès national des Services de Remplacement. Cet événement constitue une reconnaissance accrue et à développer notre Service de Remplacement ainsi que les futurs objectifs à mettre en œuvre pour promouvoir le remplacement et faire de cet organisme un service incontournable et indispensable du monde agricole. Ce service est un enjeu important pour la qualité de vie de tous les agriculteurs et il est nécessaire que chaque exploitant en mesure consensuelle.

Au cours de ces 3 jours, les agriculteurs élus et collaborateurs administratifs de tout le France, ont pu échanger et mutualiser les pratiques. Ils ont également débattu autour de deux thèmes : tout d'abord, le remplacement : une charge ou un investissement pour les agriculteurs ? ensuite, «le remplacement pour qui, par qui ?». Une table ronde sur la prévention et l'identification des nouveaux risques au travail dans les Services de Remplacement a eu lieu le dernier jour du congrès.

Il est important que, dès l'installation, les jeunes agriculteurs aient à l'esprit que le remplacement fera partie du fonctionnement de leur exploitation. Le jeune qui s'installe doit savoir qu'il pourra bénéficier d'un confort de travail en étant remplacé.

«Le travail que nous menons au quotidien n'a de cesse que de permettre à nos salariés d'être et rester agriculteurs, d'être professionnels, d'être heureux pour leur vie et leur métier. Le remplacement nous aide à construire nos vies professionnelles et personnelles. Le remplacement est l'arme stratégique de nos exploitations.»



Stéphane Minguet

Nous sommes l'assurance secours, l'assurance soutien, l'assurance repos de chaque agriculteur.

Notre mission

Le Service de Remplacement assure le remplacement de ses adhérents et leurs ayants droits (chefs d'exploitation et leur famille travaillant sur l'exploitation) en cas d'absences ou d'empêchements temporaires liés à la maladie et l'accident, le congé de maternité, paternité et d'adoption, la qualité de vie et les congés, l'exercice de mandats professionnels, syndicaux, la participation à des actions de développement agricole et la formation.

Devenir adhérent...

Tous les chefs d'exploitation peuvent adhérer au service de remplacement de leur circonscription géographique.

Notre adhésion vous permet, ainsi qu'à nos membres non salariés de votre famille travaillant sur l'exploitation, de vous faire remplacer pour l'un des différents motifs de remplacement.

Pour adhérer, il vous suffit de :

- nous contacter au 05.62.61.77.90,
- remplir un bulletin d'adhésion,
- vous acquitter de la cotisation annuelle,
- vous engager à respecter les statuts et le règlement intérieur.

Votre remplacement : comment cela se passe-t-il ?

Un simple coup de fil et vous êtes sécurisés

«Nous assurons toutes les démarches administratives et nous vous proposons des outils pour faciliter la procédure.»

L'objectif est d'assurer la continuité des travaux en vue de la sauvegarde et de la pérennité de l'exploitation. Des aides de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) viennent déduire le coût du remplacement.

«Vacances, loisirs et temps libres, vous aussi vous pouvez en bénéficier.»

Depuis 2006, un crédit d'impôt permet de rendre le Remplacement pour congés vraiment plus accessible à tous.

Vous disposez de 14 jours de congés par an dont droit à un crédit d'impôt de 50 % de votre facture. Ces 14 jours sont fractionnables en 1 jour par semaine si vous le souhaitez.

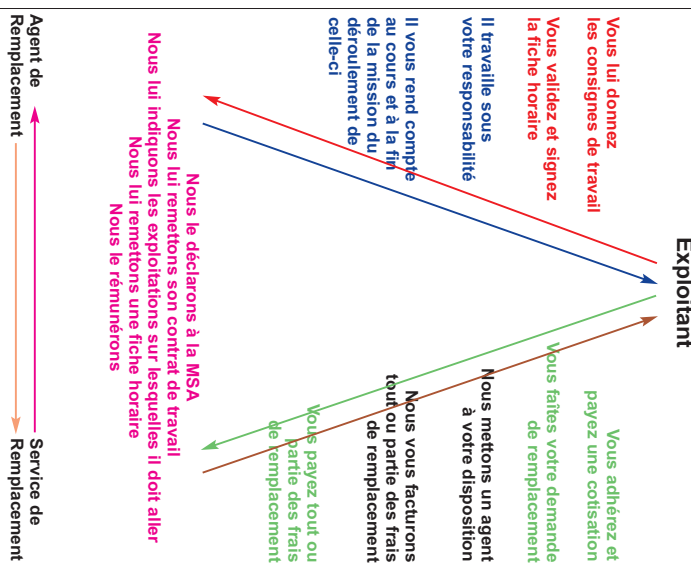
Les associations de société civile bénéficient du crédit d'impôt en proportion des droits qu'ils déclarent dans la société ou le groupement.

«Congé de naissance ou d'adoption, vivrez sereinement l'arrivée de votre enfant.»

Une allocation de remplacement permet aux agriculteurs et agriculteurs de déléguer leur travail pour se consacrer à l'échange de son conjoint.

Elle prend en charge la quasi-totalité des frais de remplacement (hors CSG et CRDS), le coût financier à votre charge est ainsi minime.

Exploitant



Assurance remplacement

Pour que le coût ne soit pas un frein à vous faire remplacer, un contrat d'assurance peut vous être proposé. Il vous permettra de prendre en charge l'essentiel des coûts liés à votre remplacement et réduira d'autant votre facture.

Remplacement infos

Une identité renforcée pour des ambitions réaffirmées : Notre non-voile, nos valeurs et notre savoir-faire demeurent !

Les Services de Remplacement de toute la France renouvellent leur gouvernance pour rassembler les forces de tous au profit des agriculteurs. Ils se dotent ainsi d'une nouvelle identité commune, déclinée à tous les échelons du territoire. Le Service de Remplacement Agricole du Gers devient ainsi «Service de Remplacement Gers».

Une identité riche de sens

Le cadre de travail, reflet de valeurs de l'entreprise

La dimension humaine

La proposition d'un travail essentiel

La référence au modèle agricole

Les éléments qui servent à notre identité : la qualité, le savoir-faire, le respect, le développement durable.

Le Service de Remplacement Agricole du Gers

Le Service de Remplacement Agricole du Gers

Le Service de Remplacement Agricole du Gers

Site Internet

Le Service de Remplacement agricole sur le net.

Vous y trouverez comment vous faire remplacer, les différentes modalités d'aides et les tarifs. Mais aussi le Fonctionnement de l'association et les professionnels référents.

Venez voir les dernières actualités du SR sur :

www.servicereplacementgers.com

Demain, Agent de Remplacement en agriculture, ... pourquoi pas !

«Le congé paternité : les jeunes papas adhèrent !»

Gilles est en EARL avec sa mère, associé non exploitant. Il a une exploitation de 97 hectares de SAU et une centaine de Biondes d'Aquitaine.

«Lors de la naissance de mon premier enfant, je n'étais pas assez informé et je n'ai pas utilisé le Service de Remplacement. Du coup, pour le congé paternité, je n'ai pas hérité une seconde.»

«Un agent m'a remplacé de manière très efficace pendant les onze jours de congé paternité. J'ai pu profiter de la MSA un mois avant la date prévue de l'accouchement de ma femme. Pour ma part, j'ai souhaité prendre le congé paternité au retour de la maternité et non quelques mois après.»

Témoignage de Jérémy Plateau, Agent de Service de Remplacement Gers



Issu du milieu agricole et originaire de Lot-et-Garonne, Jérémy, 25 ans, 2 enfants, est agent de remplacement depuis 1 an.

Après un BEP Agricole, il réalise une formation en management. L'exercice ce métier pendant 6 ans mais à la fermeture de l'entreprise, il fait le choix de repartir vers son milieu d'origine, sa passion.

Jérémy connaissait l'existence du service de remplacement car son frère s'installait en Lot-et-Garonne avant de s'installer agriculteur. Une amorce, un CV et un entretien plus tard : il devient, également, salarié de Service de Remplacement Gers.

«Lors de ma première mission, j'ai effectué un remplacement pour congés sur le suivi de l'irrigation de maïs. Ensuite, j'ai été envoyé sur des exploitations d'élevage (vaches et bovins laitiers).»

«Au début, j'ai appréhendé de changer d'exploitation ensuite cela est devenu un réflexe, on s'adapte.»

«Lors de ma première mission, j'ai effectué un remplacement pour congés sur le suivi de l'irrigation de maïs. Ensuite, j'ai été envoyé sur des exploitations d'élevage (vaches et bovins laitiers).»

«Lors de ma première mission, j'ai effectué un remplacement pour congés sur le suivi de l'irrigation de maïs. Ensuite, j'ai été envoyé sur des exploitations d'élevage (vaches et bovins laitiers).»

Alexandre Duval, exploitant agricole à Samatan

Alexandre, 22 ans, est pré-installé depuis 2007, sur 23 hectares de céréales et travaillant sur l'exploitation familiale en agriculture.

«J'ai eu un congé de maternité de ce service lors des réunions cantonales Jeunes Agriculteurs et par l'intermédiaire du bouche à oreille. Je connaissais également des adhérents et des salariés.»

Alexandre a eu recours au Service de Remplacement Gers pour le motif d'accident de la vie privée. «En jouant au rugby, je me suis fait mal à l'épaulé. Je ne pouvais plus accomplir le travail sur exploitation. J'ai donc appelé le SR qui m'a en-



«Le matin à son arrivée, je lui donne les consignes et ainsi j'ai pu toute la journée profiter pleinement de mon petit garçon.»

«Lors de la naissance de mon premier enfant, je n'étais pas assez informé et je n'ai pas utilisé le Service de Remplacement. Du coup, pour le congé paternité, je n'ai pas hérité une seconde.»

«Un agent m'a remplacé de manière très efficace pendant les onze jours de congé paternité. J'ai pu profiter de la MSA un mois avant la date prévue de l'accouchement de ma femme. Pour ma part, j'ai souhaité prendre le congé paternité au retour de la maternité et non quelques mois après.»

«Lors de ma première mission, j'ai effectué un remplacement pour congés sur le suivi de l'irrigation de maïs. Ensuite, j'ai été envoyé sur des exploitations d'élevage (vaches et bovins laitiers).»

«Lors de ma première mission, j'ai effectué un remplacement pour congés sur le suivi de l'irrigation de maïs. Ensuite, j'ai été envoyé sur des exploitations d'élevage (vaches et bovins laitiers).»

Un vrai métier !

Etre agent de remplacement permet de travailler en agriculture dans un cadre salarie, en lien direct avec des agriculteurs, tout en bénéficiant des avantages collectifs d'une entreprise Diversifiée, autonome, riche de relations humaines, acquisition d'expériences font de ce métier un vrai métier.

Fabrice Laffargue

Exploitant agricole à Lupiac

Vacances, vous aussi vous pouvez en bénéficier !

Fabrice est installé en GAEC avec son frère sur de la vigne et de la polyculture d'élevage.

«C'est comme le Service de Remplacement quand je sègres au bureau des Jeunes Agriculteurs : par la suite, je suis rentré au conseil d'administration du service en 2005 en tant que secrétaire général et en représentant le CER France Gascogne Adans.»

«Mon premier motif d'utilisation du service a été un remplacement pour motif maladie accident. Ensuite, j'ai utilisé le service de remplacement pour des mandats syndicaux ou professionnels.»

«C'est amusant, avec la banda de Lupiac, nous avons été choisis pour représenter la France et surtout la culture sud à l'exposition universelle de Shanghai en plein mois de juin quand l'activité en campagne bat son plein.»

«Lors j'ai fait appel au service de remplacement pour pouvoir secondariser mon frère. Le service m'a mis à disposition un salarié durant ce congé pour effectuer les travaux de la vigne, c'est-à-dire s'occuper de palisser la vigne.»

«En plus, grâce aux aides accordées par l'état, je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50 % pour motif congés et vacances.»

«Régulièrement, il existe un service comme celui là dans le département car je ne vois pas comment j'aurais pu profiter de ce déplacement incroyable en Chine pour faire découvrir notre ambiance du sud. C'est vrai qu'un départ on est réticent de laisser son exploitation. Pour ma part, je souhaite profiter des mes activités extérieures et de mes loisirs. Avant de partir, je laisse des consignes au salarié et pour lui je reste joignable sur mon portable au cas où il y aurait de gros problèmes. A mon retour, j'ai pu apprécier le travail effectué sur mon exploitation.»



Gascogne Expo

Les 24, 25 et 26 septembre 2010

Comme chaque année, le Service de Remplacement sera présent à cet événement aussi bien pour répondre à vos questions vers le pôle agricole.

Congés «Crédit d'Impôt»

Réservez vos vacances !

Le crédit d'impôt pour le remplacement pour congés est reconduit jusqu'au 31 décembre 2010.

Cette reconduction permet, pour une année encore, aux exploitants de bénéficier d'une prise en charge de par l'Etat de 50 % du coût occasionné par leur remplacement pour congés pendant 14 jours par exploitation, dans la limite d'un plafond annuel proche de 970 €.

Du nouveau dans le réseau

Stéphane MINGUET, Président de Remplacement Gers et également Président de l'Association Régionale des Services de Remplacement de Midi-Pyrénées,

Nicolas FISCHER est reconduit à la présidence nationale du Service de Remplacement France.

Contact : Service de Remplacement Gers

Tel. 05.62.61.77.90.